

# Utiliser de maniere autonome Télépac

## OBJECTIFS

Savoir utiliser Telepac de manière autonome afin d'effectuer seul les télédéclarations de demande d'aide PAC  
Connaître les principales nouveautés de la PAC qui ont un impact sur la déclaration PAC 2025

## ENJEUX

La télédéclaration par les exploitants agricoles de leurs dossiers PAC sur Internet - telepac – est obligatoire. Telepac vous permet d'être guidé-es dans votre déclaration, de suivre le paiement des aides PAC, de sécuriser vos procédures d'aides PAC., Être autonome et performant dans votre déclaration Télépac vous permet de maîtriser cet élément majeur de la gestion des entreprises agricoles et de diminuer vos coûts administratifs.

## PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis nécessaire

## CONTENU

Présentation générale de l'interface TéléPac (fonctionnalités, avantages par rapport à la déclaration papier)

- L'organisation, les informations et les documents à rassembler pour se préparer à la télédéclaration.

- Apports techniques sur l'outil TéléPac : présentation de nouveaux outils et rappel de ceux qui n'ont pas changé

(mode d'emploi des onglets et différentes rubriques de TéléPac, comment détourner un flot, corriger un tracé, enlever

un élément (bosquet, marre, affleurement rocheux), où trouver un compte-rendu de paiement, comment modifier ses

données personnelles, etc.)

- PAC 2023 : nouvelle cartographie et le système de suivi des surfaces en temps réel (3STR)

-Des exercices pratiques seront proposés, en lien avec les productions et activités des participants. Aussi la

manipulation se basera sur un dossier test.

-Gestion des incertitudes sur les campagnes précédentes, en lien avec les lettres de fin d'instruction reçues.

-Un temps conclusif de 1h maxi pourra permettre une prise en main par le stagiaire de son propre dossier.

-Échange en groupe sur les difficultés de chacun et apport des formateurs

-Gestion des points de blocage sur les télédéclarations : savoir contrôler les informations enregistrées et les corriger

## MODALITÉ D'ENSEIGNEMENT

présentiel

## RÉFÉRENCES QUALITÉ

qualicert

## Infos complémentaires

### ORGANISÉE PAR

ADEAR 09

**DURÉE** : 1 jour(s)

**DATE LIMITE** : 15/04/2025

### MODALITÉS D'ACCÈS

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

### TARIFS

Adhérent

**175 €**

**Finançable par le fond de formation Vivea**

### ATTESTATION

**Remise en fin de formation**

### RENSEIGNEMENTS

Maxime Moine

adear.09@orange.fr

ADEAR 09

32 Av du Général de Gaulle

09000 Foix

Tel. 05 34 14 61 79

**SATISFACTION** : 92 (sur l'ensemble de nos formations)

**NOTE** : Nous prendrons le repas sur place, pensez donc prévoir de quoi manger, à partager si vous le souhaitez.

## DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
22/04/2025	CFPPA Ariège Comminges Rue Trinqué 09200 Ariège	Matthias Chevillon, paysan en Ariège, impliqué dans la commission PAC de la Confédération Paysanne, participe activement aux commissions PAC, fait sa

télédéclaration depuis son installation et accompagne les paysans de la Confédération paysanne de l'Ariège dans leur télédéclaration depuis plusieurs années. Un technicien de la DDT spécialisé dans les télédéclarations PAC est également mis à notre disposition pour ce module.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))